

## Rapport sur le présentisme des élus au titre de 2023

Le taux moyen de participation aux réunions du conseil communautaire est passé de 13.5% en 2022 à 21.6% en 2023. Par ailleurs, on est passé de 3 réunions sans quorum en 2022 à 1 réunion sans quorum en 2023. Cette mobilisation par rapport à 2022 s'explique par le travail du directeur de cabinet et de la secrétaire de direction qui, avant chaque conseil, appelaient et rappelaient systématiquement les élus avec à l'appui, l'envoi de textos et de mails suivis de rappels.

### Tableau de participation

Conseil communautaire	Nombre de présents	Participation moyenne aux CC	Nombre d'absents	Nombre de représentés	2 <sup>ème</sup> lecture
11/02/2023	26	21.60	14	1	
08/04/2023	23		17	2	
13/07/2023	22		18	3	
04/10/2023	14		26	0	X
03/11/2023	23		17	10	

A l'instar de 2022, l'absentéisme est beaucoup plus marqué chez les conseillers communautaires non bénéficiaires d'une délégation dont 6 n'ont pris part à aucune des 5 réunions du conseil communautaire tenues en 2023. Pour rappel, en 2022 ils étaient 5 à n'avoir participé à aucune des 10 réunions du conseil communautaire.

### Tableau de présence

Identité des élus		CC 11/02/23		CC 08/04/23		CC 13/07/23		CC 04/10/23		CC 03/11/23	
		P	A	P	A	P	A	P	A	P	A
1	Ahmed Combo Papa	X		X		X		X		X	
2	Abdallah Oidhuati		X		X		X		X		X
3	Abdallah Houssamoudine cd	X		X		X			X		X
4	Abdou Fatima		X		X		X		X	X	
5	Abdou Mohamed		X		X		X		X		X
6	Abdou Colo Nassusati	X		X		X		X		X	
7	Abdou Eloihide Dhatia		X	X		X			X	X	
8	Abdourahamane Céline	X		X			X		X	X	
9	Adam Ahmed	X			X	X			X	X	
10	Allaoui Mohamed vp		X	X		X			X	X	
11	Ambdi Youssouf cd	X			X		X		X		X
12	Attibou Zainati vp	X		X			X	X		X	

13	Bacar Soilihi Inchati	X		X			X	X			X
14	Boina M'zé Salim vp	X		X		X		X		X	
15	ANDJILANI Housseni							X		X	
16	Boinaidi Habachia	X		X			X		X	X	
17	Boura Zaounaki Fatima		X	X			X		X	X	
18	Chanfi Bibi	X		X		X		X		X	
19	Chanrani Daoudou vp	X		X			X		X	X	
20	Digo Popina	X			X		X		X		X
21	Halidi Hadidja		X		X		X		X		X
22	Ibrahim Said Maanrifa p	X		X		X		X		X	
23	Issoufi Ramadani	X			X		X		X	X	
24	Madi Fatima		X		X		X		X		X
25	Madi Oussen Mohamadi	X		X		X		X			X
26	Mdallah Anlamati cd	X		X		X		X			X
27	Mohamed Zainaba	X		X		X			X		X
28	MADIHALI Mikidadi					X		X		X	
29	Mohamed Mroudjae Issoufa	X			X	X			X	X	
30	Mrovili Mouhamadi Moindjié cd	X		X		X		X		X	
31	Mrovili Moilim Amina		X		X		X		X		X
32	Noudjoum Madi Assani	X		X		X			X		X
33	Rama Ahamed	X		X		X		X		X	
34	Rihoi Zainabou vp	X		X		X			X	X	
35	Said Mariame vp	X		X		X		X		X	
36	Said-Souffou Soula cd		X		X	X			X		X
37	Siaka Ahamada		X		X		X		X		X
38	Soumaili Mhamadi	X			X		X		X		X
39	Yssoufi Chaidati		X	X		X			X		X
40	Yssoumail Ahamadi	X			X	X			X	X	

Malgré la hausse du taux de participation moyenne, la mobilisation des élus communautaires pour les réunions institutionnelles reste faible. Ce qui justifie la révision et le renforcement du dispositif anti-absentéisme mis en place au sein de l'epci.

Pour faire face à l'absentéisme des élus, le conseil communautaire avait décidé lors du débat de 2023 d'adopter au dispositif de réfaction, un dispositif de sensibilisation se déclinant comme suit :

- Mieux impliquer les conseillers communautaires dans le fonctionnement de l'intercommunalité et sur les enjeux du territoire via l'organisation de séminaires thématiques semestriels,
- Les intéresser davantage aux travaux de la 3CO en les invitant à des réunions de travail sur des sujets de fond avant de les réunir en commission et en bureau pour valider des projets de délibérations,
- Leur faire un rappel régulier du planning des réunions institutionnelles,
- Donner de l'importance aux réunions de seconde lecture en leur laissant le temps de s'organiser avant de les convoquer,
- Et enfin mettre un système d'appel et de rappel, d'envoi de textos et de mails suivis de rappels pour s'assurer de leur présence aux réunions (commissions, bureau, conseil) avant de les convoquer.

### **Propositions**

Compte tenu des difficultés rencontrées par les services de la 3CO dans la mise en œuvre pratique de certaines des mesures sus-déclinées, faute de temps ou pour des raisons évidentes d'agenda, il est proposé au conseil communautaire d'adopter les mesures de dissuasion complémentaires suivantes :

- Appliquer les réfections après 2 absences constatées dans un intervalle de 3 réunions successives,
- Interpréter la présence à une réunion comme la participation effective à l'ensemble des travaux et/ou délibérations,
- Exclure tout élu visé par l'un des cas de réfection prévus dans le dispositif anti-absentéisme mis en place au sein de l'epci, du bénéfice d'une participation à toutes missions ou manifestations à l'extérieur (congrès AMF, Interco' Outre-mer, et autres), pour une durée de 12 mois à partir de la date de signature du premier arrêté portant réfection de ses indemnités de fonctions,
- Et enfin, mettre à la disposition du public les tableaux de présence aux réunions par une diffusion sur le site de l'epci et un affichage à la 3CO et dans les mairies.